

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
du 15 décembre 2016**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants		Pour :	Contre : Abstentions :
934	33	11	0	11	Pour : Contre : Abstentions :	11 + 1 pouvoir 0 0

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **Judi 15 décembre 2016 à 15 heures** à la Maison du Département à SAINT-LÔ (salle Amiral Tourville) sur convocation expédiée le 30 novembre 2016. Mr Patrice PILLET, Président, préside la séance.

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

Mme Frédérique BOURY, M. Gabriel DAUBE, M. Pierre de CASTELLANE, M. Jean-Paul FORTIN, Mme Maryse HEDOUIN, Mme Patricia LECOMTE, M. Gilles LELONG, M. Patrice PILLET (pouvoir de Mme Christelle CASTELEIN).

Délégués des communes titulaires :

M. Pierre-Yves AUSSANT, Mme Simone DUBOSCQ, Mme Marie-Françoise LEBONNOIS

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental, titulaires :

Mme Christèle CASTELEIN, M. Jacques COQUELIN, M. Antoine DELAUNAY, Mr Sébastien FAGNEN, M. Jean-Marc JULIENNE, Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, M. Jean LEPETIT, M. Jean MORIN, Mme Valérie NORMAND.

Délégués des communes, titulaires :

M. Stéphane AUCRETERRE, M. Gilles AUGER, M. Hubert MOUCHEL, M. Thierry TOTAIN.
Mme Françoise K'DUAL, Mme Emeline THEVENIN

Délégués des chambres consulaires, titulaires :

M. Dominique LOUZEAU (CCI Cherbourg-Cotentin),
M. Jacques FESNIEN, M. Loïc HOUSSARD, M. Patrick LEPELLEUX, M. Alain SALMON,
M. Pascal FERREY, M. Marc LECOUSTEY (Chambre d'Agriculture).

.../...

Projet de négociations sur le COPAS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les éléments d'information présentés au rapport,

Vu le retrait de l'IFREMER de la réalisation des analyses des réseaux de suivi sanitaire des coquillages (REMI, REPHY) au 1^{er} janvier 2017, puis de son retrait du prélèvement sur l'estran et en mer au 1^{er} janvier 2018, avec toutefois le projet d'assurer la production des avis sur la base des analyses qui lui seront fournies par les opérateurs régionaux.

Vu l'organisation de ce transfert confiée par la DGAL au Comité de Pilotage des Actions Sanitaires Conchylicoles (COPAS) situé au Comité National de la Conchyliculture (CNC) créé à cet effet,

Vu que ce COPAS a identifié trois opérateurs susceptibles d'intervenir en Normandie :

- Volet analytique : LABEO
- Volet prélèvement : SMEL pour les départements 50 et une grande partie de 14, et CSLN pour le département 76 et l'estuaire de la Seine.

Après en avoir délibéré,

Le Comité, à l'unanimité des membres présents :

- 1 acte le principe d'une possible participation du SMEL à cette organisation
- 2 autorise le Président du SMEL à engager les négociations.

Pour extrait conforme,

